

A.S. DEMENAGEMENT
SAS au capital de 3 000 euros,
immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 843 227 307,
dont le siège social est situé : 201 RUE ANDROMEDE 34570 VAILHAUQUES

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le quinze décembre
à quatorze heures,

Au siège social, 201 RUE ANDROMEDE 34570 VAILHAUQUES

Les associés de la société A.S. DEMENAGEMENT, SAS au capital de 3 000 euros, divisé en 3 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Jason BLAZQUEZ, propriétaire de 2 190 actions
- Monsieur Sacir HADZAVDIC, propriétaire de 810 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 3 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jason BLAZQUEZ.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Validation définitive de la réduction du capital social après expiration du délai d'opposition des créanciers.
- Mise à jour des statuts pour refléter le nouveau capital social.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée constate l'expiration du délai d'opposition des créanciers et valide définitivement la réduction du capital social décidée lors de la première AGE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la mise à jour des statuts de la société, notamment l'article relatif au capital social, qui est désormais fixé à 2190€, divisé en 2190 actions de 1€ chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeants

Zone de signature



SAS A.S. DEMENAGEMENT
201 RUE ANDROMEDE
34570 VAILHAUQUES

Monsieur Sacir HADZAVDIC
232 RUE DE LA MADELEINE
34070 MONTPELLIER

Le [date d'envoi de la lettre]

Lettre recommandée avec demande d'avis de réception

Monsieur,

Je fais suite à votre précédente lettre par laquelle vous nous avez informé de votre souhait de céder CINQ CENT QUARANTE (540) actions que vous détenez actuellement au sein du capital de la Société au profit de :

- Monsieur Jason BLAZQUEZ demeurant : 654 AVENUE GEORGES FRECHE 34170 CASTELNAU-LE-LEZ né le 12 septembre 1990 à MONTPELLIER (34), de nationalité FRANÇAISE.

et avez sollicité l'accord de votre co-associé.

J'ai l'honneur de vous informer que votre co-associé a agréé le projet de cession

- de CINQ CENT QUARANTE (540) actions acquises le 29 octobre 2018 à Monsieur Jason BLAZQUEZ, demeurant 654 AVENUE GEORGES FRECHE 34170 CASTELNAU-LE-LEZ, né le 12 septembre 1990 à MONTPELLIER (34), de nationalité FRANÇAISE.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Monsieur Jason BLAZQUEZ

Zone de signature



SB. H.S.